

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 03 AOÛT 2021

OBJET : REGIE DE RECETTES LOCATION SALLES ET MATERIEL (n°773)

L'an deux mille vingt-et-un, et le trois août, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE – Odette DIBON– CELHAY Martine - ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - BIDART Thibault

EXCUSES : LAGADEC Marie-Pierre - DELAGE Véronique - EYHERABURU Mélanie -

La Maire rappelle que la régie de recettes d'encaissement des produits de la location des salles et du matériel n°773 a été instituée par décision du Maire en date du 26 janvier 2017.

N'ayant pas délégation pour pouvoir créer, modifier ou supprimer une régie, elle explique qu'il est donc nécessaire que le Conseil Municipal délibère pour l'autoriser à faire évoluer la régie de recettes d'encaissement des produits de la location des salles et matériel (n°773), ceci afin de faire face aux nouvelles obligations légales. Elle pourra ainsi ajouter de nouveaux modes de paiements à ceux existant (numéraire, chèque, prélèvement, paiement par internet...) et ouvrir un compte de dépôt de fonds au nom du régisseur nommé auprès du Trésor Public.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la location des salles et du matériel de la commune ;

CHARGE la Maire de définir les modalités de fonctionnement de cette régie de recettes.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

